



---

**DÉCLARATION**

---

**94/15**

**TELLE QUE PRONONCÉE**

**ALLOCATION**

**DE**

**L'HONORABLE ROY MACLAREN,**

**MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,**

**DEVANT**

**LA CHAMBRE DE COMMERCE DU CANADA AU JAPON**

**ET LA SOCIÉTÉ CANADA-JAPON**

**TOKYO (Japon)**

**Le 7 avril 1994**

Je suis heureux de prendre la parole aujourd'hui au cours de ce déjeuner qui réunit la Chambre de commerce du Canada au Japon et la Société Canada-Japon.

Je suis venu au Japon pour plusieurs raisons :

- Le Japon est le deuxième partenaire commercial et économique du Canada. Je désire comprendre, et pouvoir expliquer aux Canadiens, les importants changements qui sont en train de se produire au Japon et les conséquences qu'ils auront pour le Canada d'ici la fin du siècle.
- Je prête mon appui aux efforts qui visent à stimuler la croissance économique alimentée par la demande intérieure au Japon, au moyen notamment de la déréglementation et de la libéralisation des marchés, dans l'intérêt à la fois des consommateurs japonais et des partenaires commerciaux du Japon.
- Je suis ici pour appuyer le commerce, les investissements et les autres intérêts économiques du Canada au Japon, conformément au Plan d'action canadien pour le Japon.
- Le Japon joue un rôle de premier plan sur la scène multilatérale. Je veux que ma visite renforce les liens de coopération que nous avons tissés avec le Japon dans le cadre de diverses tribunes multilatérales, en particulier à l'égard de la nouvelle Organisation mondiale du commerce [OMC] qui verra le jour le 1<sup>er</sup> janvier prochain. Le Canada et le Japon partagent des objectifs communs pour ce qui est de maintenir et de consolider le système multilatéral des règles du commerce. J'ai moi-même fait part de ce message plus tôt aujourd'hui au premier ministre Hosokawa ainsi qu'au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères, M. Hata, et je dois m'entretenir plus tard aujourd'hui avec mon homologue, M. Kumagai, ministre du Commerce international et de l'Industrie. Par ailleurs, je désire jeter un regard neuf sur les mécanismes bilatéraux actuels de coopération entre nos deux gouvernements afin de savoir s'il n'y a pas lieu de les améliorer.
- Enfin, ma visite a pour objet de souligner que le Canada reconnaît le rôle de premier plan que joue le Japon dans le développement économique de l'Asie-Pacifique, de loin la région la plus dynamique du monde. Cette région est devenue une puissance économique d'une importance vitale pour le Canada et le reste du monde. Le Japon occupera en 1995 la présidence de l'APEC [Organisation de coopération Asie-Pacifique], dont le point culminant sera la réunion des chefs de gouvernement des pays membres. La création de l'APEC non seulement marque l'émergence de l'Asie comme intervenant important dans les affaires mondiales, mais

également fournit un nouveau lieu où intensifier la coopération entre le Canada et le Japon.

Je commencerai par vous rappeler l'importance du commerce extérieur dans l'économie canadienne. Les exportations représentent plus du quart du PNB [produit national brut] canadien, contre environ 10 p. 100 des PNB japonais et américain. Quelque 2 millions d'emplois au Canada dépendent, directement ou indirectement, des exportations. Dans une économie mondiale qui s'ouvre de plus en plus, les exportations du Canada sont devenues l'un des moteurs de sa croissance économique.

Les liens économiques entre le Canada et le Japon sont extrêmement importants. Le commerce bilatéral a dépassé, en 1993, les 19 milliards de dollars canadiens, en hausse de 5 p. 100 par rapport à l'année précédente. Mais ce qui est encore plus impressionnant, c'est que, malgré la récession au Japon qui a freiné la croissance des importations en provenance des autres pays, les exportations canadiennes vers le Japon ont augmenté de 13 p. 100.

Comme on l'a bien vu récemment au Sommet sur l'emploi du G-7 à Detroit, les économies industrielles font face à des difficultés structurelles complexes ainsi qu'à des perspectives de croissance et d'emploi incertaines. Les perspectives d'avenir du commerce et des investissements seront déterminées en grande partie par la santé de l'économie japonaise et la façon dont elle s'adapte aux difficultés structurelles que posent le vieillissement de sa population, l'appréciation de sa monnaie et la nécessité de réduire l'excédent de sa balance courante, qui ne cesse d'augmenter.

Dans un contexte mondial marqué par des changements politiques et économiques d'une ampleur exceptionnelle, ma mission a pour but, tôt au cours du mandat du nouveau gouvernement, d'évaluer la nature de ces changements ici au Japon et d'orienter la politique canadienne en conséquence.

Pour cette raison, j'ai convié un groupe d'analystes, d'économistes, de gens d'affaires de premier plan — et même quelques politiques — à une table ronde qui aura lieu demain sur les perspectives économiques à moyen terme du Japon et les conséquences sur les relations économiques et commerciales du Canada avec le Japon.

Nous sommes déjà aux prises avec d'importantes difficultés structurelles dans le cadre de nos relations commerciales avec le Japon :

- Le marché japonais change en même temps que l'économie nipponne : l'augmentation des exportations canadiennes vers le Japon dépend de notre capacité à approvisionner les

secteurs en expansion rapide, dont ceux où existe une demande en produits à haute valeur ajoutée.

- Cette tendance signifie que bon nombre de nos produits traditionnels à base de ressources, notamment le charbon, font face à un prix mondial faible et à la stagnation de la demande japonaise.
- Les investissements japonais au Canada sont non seulement importants pour stimuler la croissance économique canadienne, mais également essentiels à la formation d'alliances commerciales qui favoriseront la prospérité des entreprises canadiennes sur les marchés internationaux. Nous devons faire en sorte que les sociétés japonaises soient au courant des nombreux avantages qu'apporte l'investissement au Canada, pays fournisseur sur les marchés nord-américains, japonais et autres.

Je soutiens toutefois que la structure changeante des importations du Japon offrira d'importants débouchés aux exportateurs canadiens qui ajoutent de la valeur à leurs produits afin de les adapter aux nouvelles exigences du marché japonais.

Les sociétés canadiennes sont conscientes de ces nécessités et collaborent avec les gouvernements fédéral et provinciaux afin de mettre en oeuvre des plans d'action dans sept secteurs prioritaires : aliments transformés, produits de la pêche, matériaux de construction, technologies de l'information, pièces d'automobiles, tourisme et aérospatiale.

Ces plans sectoriels forment le Plan d'action canadien pour le Japon — un effort concerté des gouvernements fédéral et provinciaux, à l'appui de stratégies bien articulées du secteur privé, en vue d'exploiter notre potentiel dans ces secteurs de croissance prioritaires.

Notre Plan d'action comprend les nouveaux éléments suivants :

- sensibiliser davantage nos entreprises aux possibilités du marché japonais;
- encourager la venue d'un plus grand nombre de participants sur le marché japonais et favoriser l'élaboration de stratégies à long terme, soit 5 à 10 ans;
- créer des réseaux sectoriels et régionaux de soutien aux entreprises;
- obtenir l'appui des chefs de file de l'industrie, et des gouvernements, en vue d'aider les PME canadiennes qui désirent exporter; et, facteur le plus important,

- s'attaquer au problème de l'adaptation de notre produit (ou de sa conception) aux besoins du consommateur japonais.

Des représentants de 20 entreprises canadiennes m'ont accompagné au Japon, à la recherche d'associés japonais et de la meilleure formule pour entrer sur le marché japonais et prendre de l'expansion dans trois des secteurs prioritaires de notre Plan d'action : matériaux de construction, aliments transformés et technologies de l'information. Ces 20 fournisseurs canadiens offrent tous des produits d'un grand intérêt et manifestent un engagement ferme à établir une présence commerciale au Japon.

Nous avons commencé notre visite à Fukuoka, où l'accueil que nous ont réservé les représentants d'entreprises de Kyushu a confirmé la justesse de la décision du Canada d'ouvrir un bureau commercial dans cette région riche en débouchés pour les exportateurs canadiens, tout comme d'ailleurs tant d'autres marchés régionaux japonais. À Fukuoka, les membres de la délégation canadienne ont participé à plusieurs rencontres intéressantes et fructueuses avec leurs homologues japonais, avant de se disperser dans d'autres villes pour des activités d'intérêt sectoriel.

Le Canada a mis en place un réseau de bureaux commerciaux situés dans différentes villes du Japon, afin de mieux servir l'intérêt croissant de nos exportateurs pour les marchés régionaux japonais. Outre l'ambassade à Tokyo, des consulats du Canada sont établis à Osaka, à Fukuoka et à Nagoya; nous avons aussi ouvert des bureaux commerciaux à Hiroshima, à Sendai et à Sapporo.

À mon départ du Japon, je m'envolerai vers le Maroc pour assister à la réunion ministérielle de Marrakech qui mettra officiellement le point final aux huit années des négociations commerciales multilatérales de l'Uruguay Round. Je ne saurais trop insister sur les résultats bénéfiques, à l'échelle mondiale, que nous attendons de la mise en oeuvre des accords de l'Uruguay Round pour l'intensification des échanges commerciaux et la stimulation de l'emploi.

Nous avons toutes les raisons d'être satisfaits de la manière avec laquelle l'Uruguay Round s'est conclu. Permettez-moi de rappeler, toutefois, que le Canada avait souhaité y trouver des mesures d'une portée encore plus large au chapitre de l'accès aux marchés. Nous voulions obtenir, et c'est encore notre objectif, l'accès sans aucune entrave, soumis aux règles du GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce] — en un mot le libre-échange mondial — dans des secteurs comme le bois, le poisson et les métaux non ferreux, ainsi que pour toute la gamme des produits de la haute technologie. Nous étions en outre prêts à nous rallier au libre commerce mondial dans certains secteurs intéressant les exportateurs japonais — l'audiovisuel, les

produits du caoutchouc, les engrais et les instruments de musique —, mais les parties n'ont pu en arriver à une entente. Le Canada, je vous l'assure, n'en persistera pas moins à réclamer d'autres mesures multilatérales d'ouverture des marchés, notamment dans le cadre de la nouvelle OMC.

Le Japon et le Canada partagent un même engagement envers un système multilatéral du commerce efficace, régi par des règles claires. Dans cet esprit, nos deux pays ont consenti à faire des concessions douloureuses — particulièrement dans le secteur de l'agriculture — pour assurer la conclusion satisfaisante de l'Uruguay Round. Les accords de l'Uruguay Round prévoient non seulement la réduction des droits de douane, l'abaissement des barrières non tarifaires et l'amélioration des services et des mécanismes de règlement des différends, mais aussi instituent l'Organisation mondiale du commerce, à notre avis la tribune où les nations pourront le mieux résoudre leurs problèmes commerciaux mutuels.

Nous voici donc à une étape historique, et il est de la plus haute importance que les grands acteurs multilatéraux — le Canada, les États-Unis, le Japon et l'Union européenne — recherchent, en matière de commerce, des politiques qui renforcent, plutôt que de l'affaiblir, le système multilatéral des règles du commerce pour l'avènement duquel nous avons tous déployé tant d'efforts et qui se trouve enfin à notre portée.

C'est avec déception que nous avons assisté aux développements paradoxaux des dernières semaines qui ont vu des tensions se faire jour entre partenaires commerciaux de la Quadrilatérale, particulièrement entre le Japon et les États-Unis. Ces tensions ont perturbé les marchés de change et miné la confiance des milieux d'affaires.

La libéralisation des échanges, depuis l'après-guerre, nous a appris que trois principes formaient la base d'une régie ordonnée du système commercial : le traitement national, la non-discrimination et la transparence. Il revient à chacun des pays signataires du GATT de veiller à ce que leurs pratiques commerciales respectent ces principes, et l'engagement du Japon et des États-Unis à leur égard ne saurait à mon avis être mis en doute. Néanmoins, je pense, comme beaucoup d'autres observateurs, qu'une politique commerciale axée sur les résultats ne peut qu'affaiblir l'essence même d'un système commercial multilatéral régi par des règles de conduite.

Plus particulièrement, nous craignons que des arrangements bilatéraux entre nos grands partenaires, au lieu d'accroître pour tous les pays les perspectives commerciales, instituent au bénéfice d'un seul des conditions d'accès préférentielles qui pourraient causer des distorsions dans les courants des échanges et des investissements.

Outre ces craintes à l'égard des intérêts commerciaux des autres partenaires du Japon, nous sommes préoccupés de ce que pareils arrangements bilatéraux puissent battre en brèche l'intégrité du système multilatéral du commerce.

À cet égard, nous regrettons vivement que les États-Unis aient réactivé les dispositions «Super 301», d'autant plus que cette mesure inquiétante intervient tout juste avant la signature de l'Acte final de l'Uruguay Round.

En toute honnêteté, je dois ajouter que tous conviennent, y compris le gouvernement du Japon, qu'il est grand temps que des mesures efficaces soient prises concernant les surplus récurrents de la balance commerciale japonaise.

Outre un programme visant à relancer l'économie japonaise grâce à la stimulation de la demande intérieure, il est clair qu'une réforme de la réglementation japonaise s'impose pour que le marché intérieur du Japon offre plus de transparence et s'ouvre davantage à la concurrence, en particulier dans le secteur des services : distribution, transports, communications et services financiers.

Le Canada applaudit aux initiatives lancées par le gouvernement du premier ministre Hosokawa en matière de déréglementation et souhaite voir le processus se poursuivre à un rythme plus soutenu. La déréglementation offre une réponse aux problèmes posés par l'appréciation du yen et permettrait la diminution de certains prix à la consommation et la stimulation correspondante de la demande intérieure, y compris pour les produits importés.

À titre d'exemple, certaines mesures de déréglementation actuellement à l'étude pour instituer une occupation des sols plus efficace et favoriser l'utilisation de techniques de construction innovatrices, venues de l'étranger, pourraient améliorer de beaucoup la qualité des habitations au Japon et en faire baisser les prix.

De telles réformes ouvriraient d'importants débouchés aux fournisseurs canadiens, dont la réputation n'est plus à faire en ce qui concerne les matériaux, systèmes et services de construction de haute technologie. Plus tard aujourd'hui je m'entretiendrai avec le ministre japonais de la Construction des possibilités de coopération quant à l'importation des méthodes canadiennes dans le domaine de la construction résidentielle et à une reconnaissance mutuelle plus poussée des normes du bâtiment en général et d'homologation des produits en particulier.

C'est grâce à une entente conclue entre le ministère japonais de la Construction et le gouvernement du Canada, il y a 20 ans, que les consommateurs japonais ont pu bénéficier des avantages que procure la technique canadienne des maisons à ossature de bois.

Malgré cela, le potentiel que les techniques canadiennes offrent pour la construction au Japon d'habitations spacieuses et à bon marché reste limité par le dédale administratif des règlements japonais, dont bon nombre nous paraissent d'une nécessité douteuse.

Dans ce contexte, je constate avec satisfaction qu'un consensus émerge au Japon en faveur du démantèlement de ces obstacles réglementaires, parmi bien d'autres, tout à la fois pour atténuer les tensions commerciales et améliorer le sort du consommateur japonais.

Nous savons que la libéralisation des échanges ne saurait être un processus unilatéral. Nous sommes prêts à faire notre part au chapitre de l'accroissement de la compétitivité. D'ailleurs, nos entreprises s'améliorent sans cesse à cet égard. Les initiatives de déréglementation appliquées par le Canada au cours des années 1980 et la construction, plus récente, d'un marché nord-américain ouvert à la concurrence (par la mise en oeuvre, d'abord, de l'Accord de libre-échange Canada-États-Unis, puis de l'Accord de libre-échange nord-américain) ont aiguisé la capacité de nos entreprises à soutenir la concurrence à l'échelle mondiale.

Rehausser notre compétitivité internationale est chose essentielle dès que nous voulons intensifier nos échanges avec les économies asiatiques. L'APEC s'impose aujourd'hui comme la tribune par excellence où les gouvernements participants pourront aplanir les obstacles sur la route de l'accroissement du commerce et de la coopération entre les pays de la région Asie-Pacifique.

À l'ordre du jour de la politique étrangère et de la politique commerciale du Canada, les relations avec la région Asie-Pacifique et l'APEC occupent une haute priorité. Jusqu'à présent, le Canada et le Japon ont travaillé la main dans la main à faire de l'APEC une tribune efficace. Nous voulons pousser plus loin les rapports personnels noués lors de la rencontre des ministres et des chefs de gouvernement qui s'est tenue à Seattle, en novembre dernier, et donner à l'APEC un programme qui balisera la marche à suivre vers la coopération régionale.

Nous sommes convaincus que le dynamisme des économies asiatiques imprimera dans le cadre de l'APEC une nette orientation en faveur d'activités de coopération de nature à intensifier les courants des échanges, des investissements et des transferts de technologie.

Chose tout aussi importante, le dialogue ministériel au sein de l'APEC nous permettra de déterminer des priorités communes en ce qui a trait à la protection de l'environnement, au problème de l'emploi et au chômage des jeunes — considérations de politique intérieure, certes, mais qui de plus en plus trouvent des

réponses dans les débats et la coopération au sein de tribunes multilatérales.

Le dynamisme des économies de la région Asie-Pacifique trouve sa source dans le rôle de leader qu'y joue le secteur privé et dans un engagement commun envers la libéralisation comme moteur de la croissance. L'APEC est l'organisme au sein duquel nous pouvons adopter un programme régional et collaborer en vue de la réalisation des objectifs communs dans le cadre d'autres tribunes multilatérales. Au fur et à mesure que s'accroîtra le poids relatif de l'Asie-Pacifique dans l'économie mondiale, l'influence de l'APEC dans le concert international des nations ne pourra que s'en trouver rehaussée.

Le Canada et le Japon ont tout à gagner de l'extension et de l'intensification de leurs relations. Nos deux pays partagent nombre d'idéaux communs et ont collaboré avec succès à diverses initiatives multilatérales. Ensemble, nous avons beaucoup fait pour la libéralisation des échanges mondiaux dont nos économies profitent tant. Le resserrement de nos relations bilatérales est porteur de tous les espoirs, mais nous ne pouvons négliger les répercussions que pourront avoir sur nos liens mutuels les changements intervenant dans la structure de nos économies et le système mondial du commerce.

À qui possède l'esprit d'entreprise, le changement est source de nouvelles possibilités. J'espère que les Canadiens aborderont le marché japonais dans cet esprit. L'appréciation du yen, la déréglementation, le plan gouvernemental de relance, la stimulation obligée de la demande intérieure — tous ces facteurs annoncent de nouveaux débouchés au Japon pour les fournisseurs canadiens. J'espère vivement que le Canada constituera pour le Japon plus qu'un marché attrayant et qu'il deviendra une source d'approvisionnement en technologies novatrices et en produits de qualité, à forte valeur ajoutée, un endroit propice aux investissements ainsi qu'un partenaire de choix dans la conquête des marchés d'Amérique du Nord et du monde.

Je me réjouis d'avance des résultats qu'ensemble nous pourrons obtenir.

Merci.